



## Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/52/L.58/Rev.1/Add.1

16 décembre 1997

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANÇAIS

---

Cinquante-deuxième session  
Point 20 b) de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES  
SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE :  
ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE À CERTAINS PAYS OU RÉGIONS

Andorre, Arabie saoudite, Burundi, Chili, Chine, Chypre,  
Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte,  
Émirats arabes unis, France, Gabon, Grèce, Guinée,  
Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc,  
Mauritanie, Niger, Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Qatar,  
République arabe syrienne, Soudan, Tunisie, Viet Nam et  
Yémen : projet de résolution révisé

Assistance pour la reconstruction et le développement de Djibouti

### Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Comores et Pakistan

-----